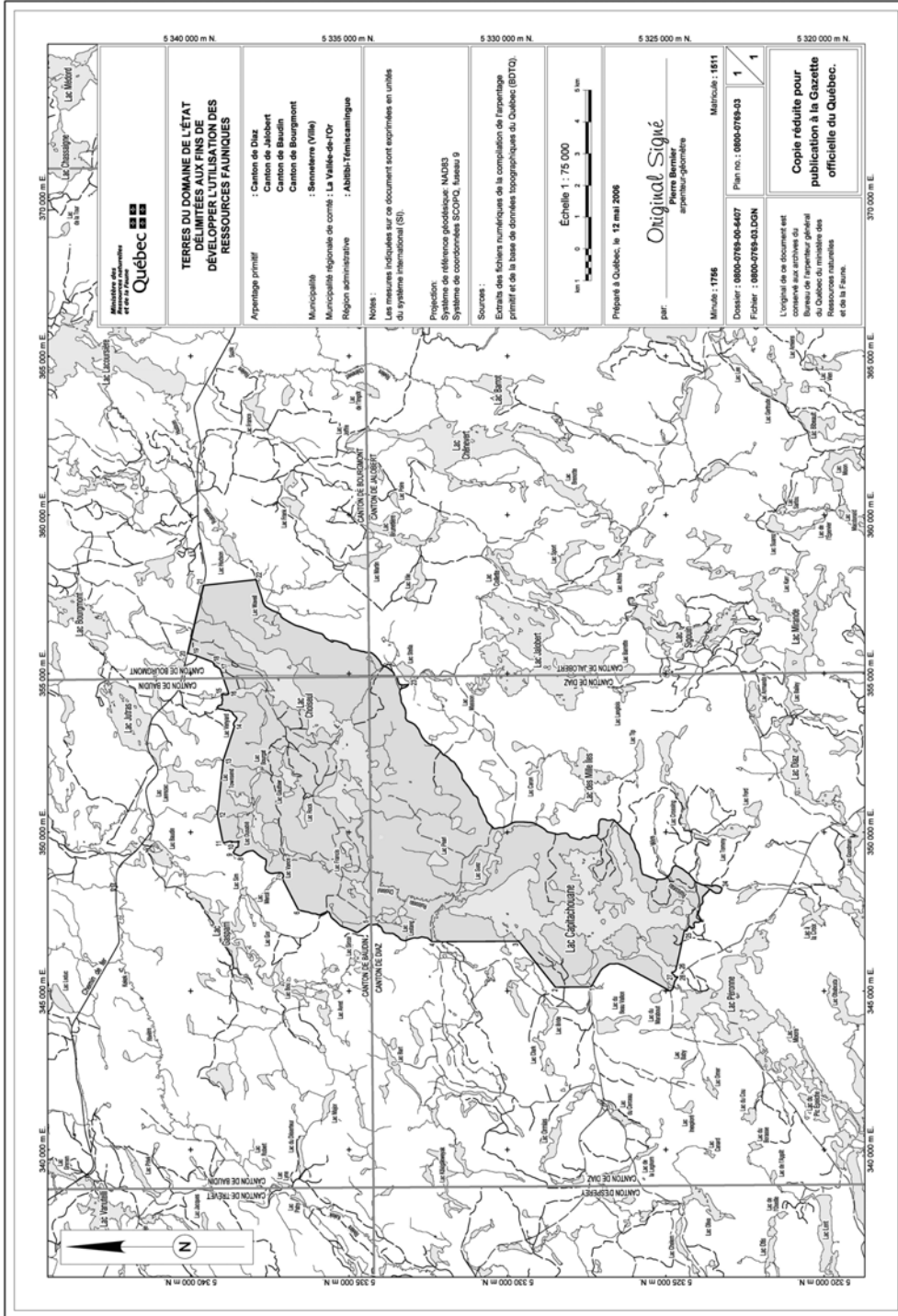


SCHEDULE LXXXVIII



TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT DÉLIMITES AUX FINS DE DÉTERMINER LES BORNES DES RESSOURCES FAUNTIQUES	
Appartenance primitif :	Canton de Daz Canton de Jolibert Canton de Baudin Canton de Bourmont
Municipalité :	Senneville (Ville)
Municipalité régionale de comté :	La Vallée-de-l'Or
Région administrative :	Abitibi-Témiscamingue
Notes :	Les renseignements indiqués sur ce document sont exprimés en unités du système international (SI). Projection de référence géodésique : NAD83 Système de coordonnées : SCQ/93, fuseau 9
Sources :	Extraits des fichiers numériques de la compilation de l'arpentage primitif et de la base de données topographiques du Québec (BDTQ).
Échelle 1 : 75 000 	
Préparé à Québec, le 12 mai 2006	
par : Original Signé Pierre Bernier arpenteur-géomètre	
Minute : 1756	Matrice : 1511
Dossier : 9000-0799-00-4407	Plan no. : 0000-0799-03
Fichier : 9000-0799-03.D00	1 / 1
Copie réduite pour publication à la Gazette officielle du Québec.	

L'original de ce document est conservé aux archives du Bureau de l'arpenteur général du Québec du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.